



**Compte Rendu Assemblée Générale
Du 2 juillet 2017 à Saint-Romain de LERPS
A la Mairie à 10 h 30**

Présents :

Communes présentes ou représentées

- ✓ Dangé-St-Romain
- ✓ Saint-Romain en Gier
- ✓ Saint-Romain en Jarez
- ✓ Saint-Romain de Lerps
- ✓ Saint-Romain la Motte
- ✓ Saint-Romain le Noble
- ✓ Saint-Romain le Puy
- ✓ Saint-Romain d'Urfé
- ✓ Saint-Romain en Viennois
- ✓ Saint-Romain la Virvée

Membres fondateurs :

- ✓ Jean-Claude Pomport
- ✓ Gérard Largeron

Président d'honneur :

- ✓ Gérard Largeron (excusé)

Présidente Nationale :

- ✓ Jacqueline-Renée Deschamps

Communes excusées :

- ✓ Saint-Romain (en Charente)
- ✓ Saint-Romain de Colbosc
- ✓ Saint-Romain sur Gironde
- ✓ Saint-Romain de Monpazier
- ✓ Saint-Romain sous Versigny

La présidente remet un dossier où se trouve le compte-rendu du conseil d'administration du 3 juillet 2016 ainsi que le bilan financier 2016.

La Présidente remercie l'assistance pour cette 8^{ème} assemblée générale de notre association des Saint-Romain de France tenue ce jour, le 2 juillet 2017 lors de la 8^{ème} Romanaise à Saint-Romain de Lerps.

Rapport moral :

Juste un rappel que convaincre les Saint-Romain non-adhérents est l'affaire de tous. Chacun, dans son département, sa région doit promouvoir notre association et servir de point d'appui local pour convaincre les réticents.

En septembre et octobre, des modifications ont été apportées au niveau administratif : à savoir :

- ✓ Changement dans les statuts, la présidente fait lecture de l'article 3.
- ✓ Une modification ainsi qu'une déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration de l'association ont été effectuées à la sous-préfecture de Châtelleraut.
- ✓ Suite à cela une parution dans le journal officiel a eu lieu en modification d'adresse.
- ✓ Informer l'INSEE, numéro de Siren inchangé quant au numéro de Siret, il a été changé.
- ✓ Et pour terminer, avec plusieurs échanges entre Jacqueline-Renée et Maurice, il a été ouvert un compte au Crédit Agricole.

Au mois d'octobre, la Présidente a fait une visite à Saint-Romain de Lerps, a rencontré M. le Maire ainsi qu'une équipe de bénévoles qui préparait activement la 8^{ème} Romanaise.

Au mois de décembre, Romain a perdu son titre à la Tribune. Que se passe-t-il ? Doit-on vraiment l'abandonner ?

Il a été répondu NON, l'Assemblée demande à ce que le journal soit édité deux fois par an : à savoir : en mai et décembre. Gérard en sera informé.

La Présidente laisse la parole au Trésorier :

Rapport financier :

Les comptes suivent le calendrier civil.

Lors de l'A.G. à Saint-Romain d'Urfé, Gérard, a bien avancé le bilan jusqu'au 15 juin 2016.

Entre juillet et décembre 4 opérations ont eu lieu :

Dépenses :

- 2 dépannages du site internet, soit 34,90 €
- Un déplacement à Saint-Romain de Lerps d'un montant de 100,50 € pour frais d'autoroute sachant que les frais d'essence sont à la charge de la présidente.
- Frais de parution dans le journal officiel d'un montant de 31,00 €

Ci-joint, les comptes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 :

Recettes :	Report à nouveau + Adhésions + vente de livres	6.696,58 €
Dépenses :	cf comptes.....	1.655,90 €
		<hr/>
Solde au 31 décembre 2016	5.040,68 €

Comme il a été stipulé lors de l'A.G. du 5 juillet 2015, il est attribué 1.000 € de subvention de l'association nationale aux communes organisatrices d'une Romanaise à compter de 2016.

Approbation du rapport moral et du bilan financier : à l'unanimité

Les Romanaises :

Années 2017 et les suivantes :

La 8^{ème} Romanaise qui a lieu ce week-end, les 1^{er} et 2 juillet à St-Romain de Lerps «Romanaise des contreforts ardéchois» s'avère être déjà très festive.

Au nom des St-Romain de France, merci et bravo à Monsieur le Maire et Henri Romain et son équipe ainsi que tous les bénévoles et habitants des Saint-Romain présents.

La prochaine Romanaise aura lieu à Saint-Romain la Motte (Auvergne-Rhône-Alpes). Les organisateurs nous informent que la date des festivités sera les 30 juin et 1^{er} juillet 2018.

Les Romanaises suivantes :

- ✓ Les dates sont à définir entre le 1^{er} juin e le 15 juillet (attention aux festivités fêtes locales....)
 - 2018 : Saint-Romain la Motte
 - 2019 : Saint-Romain le Puy où nous fêterons les 10 ans de rassemblement.
 - 2020 : Saint-Romain sur Cher ? A confirmer.

La Présidente rappelle qu'une demande de subvention pour organiser une Romanaise n'est pas accordée par l'administration à une association nouvellement créée. Pour obtenir une subvention, si une section doit être créée, le faire le plus tôt possible sinon utiliser une association existante d'au moins 2 ans.

La Présidente rappelle également que l'organisation d'une Romanaise n'est pas un concours mais un rendez-vous festif de convivialité d'échange et d'amitié.

Renouvellement du bureau :

Conformément à nos statuts, les postes sont à pourvoir, chaque année ou tous les 3 ans.

- ✓ Secrétaire :
 - Martine Bessey Saint-Romain la Motte, rassemblement 2018
- ✓ Secrétaire adjoint
 - Henri Romain, Saint-Romain de Lerps, rassemblement 2017 (N-1) Retour d'expérience.

Concernant les autres postes du bureau :

- ✓ Trésorier :
 - Maurice Chabre, Saint-Romain d'Urfé
- ✓ Présidente :
 - Jacqueline-Renée Deschamps, Dangé-Saint-Romain

Le trésorier et la présidente sont élus jusqu'en 2018

Nomination soumise au vote : approuvé à l'unanimité

Composition du bureau :

- ✓ Présidente : Jacqueline-Renée Deschamps
- ✓ Trésorier : Maurice Chabre
- ✓ Secrétaire : Martine Bessey
- ✓ Secrétaire adjoint : Henri Romain

Les sujets à débattre étant épuisés, la séance est levée à 11 heures

Prochaine réunion le 1^{er} juillet 2018 à Saint-Romain la Motte

La Secrétaire,
Rachel Navarro

La Présidente,
Jacqueline-Renée Deschamps

